

CONDITIONS GÉNÉRALES D'ACHAT

1. Passation de commandes

A. Achat de produits. Les termes de ce contrat d'achat cadre (« l'**Accord** ») régissent tous les achats de produits matériels ChargePoint auprès de l'entité ChargePoint applicable, telle que définie dans la section F ci-dessous (« **ChargePoint** »), par « **l'Acheteur** », qui signifie toute entité juridique ou personne achetant un ou plusieurs (i) produits matériels de ChargePoint, y compris, sans s'y limiter, les stations de recharge de véhicules électriques (« **Matériel ChargePoint** »), et/ou (ii) le matériel fourni par des tiers et vendu par ChargePoint (« **Matériel tiers** ») (les sous-sections A(i) et A(ii) du présent document sont définies collectivement comme « **Produits** »). Les produits sont achetés soit par (i) l'acceptation inconditionnelle d'un devis de ChargePoint par l'Acheteur, soit (ii) un bon de commande émis par l'Acheteur et accepté par ChargePoint. (i) et (ii) ci-après dénommés « **ordre(s)** ». Toute commande doit préciser le nombre et le modèle de produit(s) que l'on souhaite acheter, le calendrier de livraison (qui, en l'absence d'accord entre les parties, est une date qui n'est pas inférieure à soixante (60) jours après la date du bon de commande), tout service d'assistance sur site (tel que défini à la section 5.B) acheté, ainsi qu'une référence aux présentes conditions. Toutes les conditions de l'acheteur, qu'elles soient ou non incluses par référence dans le bon de commande de l'acheteur ou dans tout autre document ou communication, qui entrent en conflit avec les conditions des présentes conditions, qui les modifient ou qui s'y ajoutent, seront sans effet, à moins que les parties aux présentes n'en conviennent par écrit et à l'avance. Les commandes sont non annulables, non remboursables et ne peuvent être retournées.

B. Acceptation et modifications. Une commande peut être soumise à une condition suspensive de crédit et/ou à des conditions de paiement anticipé que ChargePoint, à sa discréTION raisonnable, juge appropriées en raison, entre autres, des antécédents de paiement de l'Acheteur et/ou de la taille de la commande. En cas de modification des conditions de crédit et/ou de paiement anticipé applicables, la commande prendra effet tant que l'acheteur n'y aura pas explicitement consenti. Toute modification d'une commande ne sera pas contraignante à moins d'être explicitement acceptée par ChargePoint. ChargePoint accepte de faire des efforts commercialement raisonnables pour notifier à l'Acheteur son acceptation ou son rejet dans les dix (10) jours ouvrables suivant leur réception.

C. Retenue des transferts. ChargePoint peut retenir les livraisons si l'Acheteur a dépassé sa limite de crédit applicable, le cas échéant, et n'a pas prévu de paiement anticipé, est en violation de ses obligations de paiement ou est autrement en violation matérielle de ces Conditions.

D. Abonnement obligatoire aux offres SaaS. Les Produits sont conçus pour fonctionner avec les services d'application de ChargePoint basés sur le cloud (« modalités d'abonnement aux services cloud »). L'accès aux services cloud nécessite que l'Acheteur accepte les conditions du cloud ChargePoint et ses annexes (<https://www.chargepoint.com/en-gb/legal/cloud-terms>).

2. Livraison

A. Frais d'expédition ; Conditions. Toutes les expéditions, sauf accord contraire des parties par écrit, se feront FCA (Incoterms 2020) dans l'entrepôt de ChargePoint à Almere, aux Pays-Bas. L'acheteur est responsable de tous les frais d'expédition, de transport, d'assurance, d'entreposage et autres frais et coûts liés à l'expédition des produits à l'acheteur. Toutes les dates d'expédition et de livraison sont approximatives et sont basées sur la réception rapide de toutes les informations nécessaires de la part de l'acheteur. ChargePoint fera des efforts commercialement raisonnables pour livrer les Produits commandés par l'Acheteur à la date de livraison prévue. En aucun cas ChargePoint ne sera responsable des coûts liés à un retard de livraison des Produits. Le seul recours de l'acheteur en cas de retard important dans la livraison des produits est l'annulation de la commande.

B. Risque de perte ; transfert de titre. La livraison des produits à l'acheteur est achevée au moment de la remise des produits au transitaire de l'acheteur. Le risque de perte et d'endommagement des produits est transféré à l'acheteur au moment de la livraison des produits au transitaire. Toutes les réclamations pour des envois non conformes doivent être faites par écrit à ChargePoint dans les vingt (20) jours suivant le transfert du risque de perte et de dommage, comme décrit ci-dessus. Toute réclamation non formulée dans ce délai sera considérée comme abandonnée et rejetée. Le titre de propriété est transféré à l'acheteur au moment du paiement intégral par l'acheteur.

C. Remplacements. ChargePoint aura le droit d'apporter des substitutions et des modifications aux Produits et aux spécifications des Produits à livrer selon les termes de tout bon de commande applicable, à condition que de telles substitutions ou modifications n'affectent pas matériellement la forme, l'ajustement, la fonction ou les spécifications de sécurité de l'ensemble du Produit.

3. Facturation et paiement

A. Facturation. Sauf accord contraire écrit des Parties, ChargePoint émettra une facture à l'Acheteur à la date ou après la date d'expédition des Produits commandés ; à condition que, si l'Acheteur cause un retard de livraison, ChargePoint puisse émettre sa facture à tout moment à la date ou après la date de livraison prévue.

B. Conditions de paiement. Toutes les factures sont payées dans les trente (30) jours suivant la date de facturation. Les paiements en retard seront soumis à une somme fixe de 40 € (ou l'équivalent dans votre devise locale) comme compensation

minimale pour les coûts de recouvrement, en plus des frais d'avocats et autres dépenses raisonnablement encourues par ChargePoint pour le recouvrement de tout paiement en retard. Le taux d'intérêt applicable en cas de retard de paiement est (a) la somme de i) le taux de référence de la Banque centrale européenne (ou le taux de référence de la Banque centrale nationale pour les États dont la monnaie n'est pas l'euro) et ii) au moins 8 points de pourcentage, ou (b) le taux maximum autorisé par la loi. Tous les envois non crédités ou excédant la ligne de crédit disponible de l'acheteur, le cas échéant, doivent être prépayés avant l'expédition.

C. Pas de droit de compensation ; pas de droit de retour. Les montants facturés ne peuvent être réduits par compensation ou autrement sans l'autorisation écrite expresse de ChargePoint. Toutes les ventes sont finales et l'Acheteur n'aura aucun droit de retour, à condition que ChargePoint se conforme à ses obligations en vertu de la Garantie ChargePoint.

D. Taxes, droits, etc. Tous les montants dus à ChargePoint en vertu des présentes Conditions et/ou de toute commande applicable sont nets de tout droit, de toute vente, utilisation, accise, valeur ajoutée, retenue, ou taxe similaire de toute nature et de tous les autres frais et charges de toute nature (collectivement, « **Taxes** ») imposés par toute autorité européenne, nationale ou régionale sur l'achat, l'expédition, l'utilisation ou la vente des Produits par ou à l'Acheteur, autres que les taxes mesurées par le revenu de ChargePoint, la franchise d'entreprise, ou la propriété de biens personnels. Le cas échéant, ChargePoint facturera à l'Acheteur le montant total de ces taxes et inclura ce montant comme une ligne distincte sur la ou les factures envoyées à l'Acheteur ; à condition que le manquement de ChargePoint à facturer l'Acheteur ne libère pas l'Acheteur de l'obligation de payer toute taxe décrite dans la présente Section 3.D.

E. Devise de paiement. Sauf contraire, tous les montants dus en vertu des présentes conditions sont payés dans la devise de la facture.

F. Toutes les commandes sont soumises à une approbation de crédit. Toutes les commandes sont soumises à l'approbation du crédit par ChargePoint. Le montant du crédit ou les conditions de paiement peuvent être modifiés ou le crédit retiré par ChargePoint à sa discréTION raisonnable sans préavis. ChargePoint peut, à sa discréTION, retenir toute autre exécution ou expédition, exiger une garantie satisfaisante pour ChargePoint avant toute autre exécution ou expédition, et peut, si l'expédition a été faite, récupérer les biens auprès du transporteur dans l'attente de la réception de telles garanties.

G. Dispositions relatives aux envois en lots. Si une commande exige ou autorise la livraison de produits en lots, expéditions ou étapes distincts devant être acceptés séparément par l'acheteur, ce dernier ne peut refuser que la partie d'un lot, d'une expédition ou d'une étape qui n'est pas conforme aux exigences des présentes conditions. L'acheteur ne peut refuser de recevoir un lot ou une partie d'un lot parce qu'un autre lot ou une autre partie d'un lot n'a pas été livré ou n'est pas conforme aux présentes conditions, à moins que ce droit de refus ne soit expressément prévu au recto des présentes. L'acheteur paiera pour chaque lot conformément aux conditions du présent contrat. Les produits détenus pour le compte de l'acheteur sont à ses seuls risques et frais.

H. Les prix ne comprennent pas le fret, etc. Sauf dans la mesure expressément indiquée dans ces conditions, les prix de ChargePoint n'incluent pas les frais de transport, de stockage, d'assurance, les taxes, les accises, les frais, les droits ou autres frais gouvernementaux liés aux Produits, et l'Acheteur devra payer ces montants ou rembourser ChargePoint pour tous les montants payés par ChargePoint. Si l'Acheteur réclame une taxe ou une autre exonération ou un permis de paiement direct, il doit fournir à ChargePoint un certificat d'exonération ou un permis valide et indemniser, défendre et tenir ChargePoint à l'écart de toutes taxes, coûts et pénalités qui en découlent. Les prix de ChargePoint comprennent uniquement les coûts de l'emballage domestique standard. Toutes les augmentations, modifications, ajustements ou suppléments (y compris, mais sans s'y limiter, les suppléments pour le carburant) qui peuvent être liés aux frais de transport, aux taux ou à la classification inclus dans les présentes conditions, sont à la charge de l'acheteur.

En ce qui concerne les commandes relatives au Royaume-Uni, ChargePoint ne sera pas responsable des retards de livraison, et les prix de ChargePoint n'incluent pas l'augmentation des coûts et des dépenses encourus ou devant être encourus en raison de et/ou en relation avec le Brexit (tels que, mais sans s'y limiter, les coûts et les dépenses résultant des contrôles, des approbations réglementaires ou des tarifs). Tout retard et/ou augmentation des coûts et dépenses sera au seul risque et compte de l'Acheteur qui accepte de compenser entièrement ChargePoint pour tous les coûts et dépenses encourus ou à encourir, ainsi que le fait que ChargePoint peut à tout moment augmenter ses prix en conséquence.

I. Les litiges. Dans le cas où l'Acheteur conteste tout ou partie d'une facture, il devra notifier par écrit à ChargePoint le montant en litige et la raison de son désaccord dans les vingt-et-un (21) jours suivant la réception de la facture. La partie non contestée sera payée à l'échéance, et les frais financiers sur toute partie non payée s'accumuleront, à partir de la date d'échéance jusqu'à la date de paiement, dans la mesure où ces montants sont finalement déterminés comme étant payables à ChargePoint.

J. Recours en cas de défaut de paiement. En cas de manquement de l'Acheteur à ces Conditions, ChargePoint peut, en plus de tout autre droit ou recours qu'il peut avoir en droit ou autrement, sous réserve de tout droit de redressement de l'Acheteur, déclarer l'intégralité du solde du compte de l'Acheteur immédiatement dû et payable ou saisir tout intérêt de sécurité dans les biens livrés. Si un solde impayé est renvoyé pour recouvrement, l'Acheteur accepte de payer à ChargePoint, dans la mesure permise par la loi, tous les coûts et frais associés, y compris, mais sans s'y limiter, les honoraires raisonnables d'avocats, les

frais de justice ou les dépenses encourues par ChargePoint et tous les frais financiers accumulés sur tout solde impayé dû par l'Acheteur.

K. Envois suspendus. ChargePoint se réserve le droit de suspendre les expéditions ultérieures de marchandises si l'Acheteur est en retard de plus de trente (30) jours, ainsi que de résilier immédiatement une commande si l'Acheteur est en retard de plus de soixante (60) jours dans le paiement d'une facture non contestée.

4. Installation

L'acheteur est responsable de l'installation et de l'approvisionnement des produits et des coûts y afférents. À la demande de l'Acheteur, ChargePoint peut fournir les noms et les coordonnées d'un ou plusieurs installateurs de Produits ; à condition que, en fournissant ces informations, ChargePoint ne fasse aucune déclaration ou garantie de quelque nature que ce soit, et n'assume aucune responsabilité, en ce qui concerne la qualité de toute installation ou d'autres services effectués par un tel installateur. Sauf accord écrit spécifique entre les parties, auquel cas les présentes conditions s'appliquent également, ChargePoint n'est pas responsable et ne sera pas tenu responsable de la qualité des services d'installation ou de toute réclamation liée ou résultant de ces services.

Certains Produits peuvent nécessiter un examen sur site et la confirmation que l'installation du ou des Produit(s) acheté(s) par la Société répond à toutes les spécifications de ChargePoint (« Commissioning »). L'achat de la mise en service par la société est soumis et régi par les conditions générales de Commissioning, qui peuvent être consultées à l'adresse suivante : <https://www.chargepoint.com/legal/deployment-consulting-services>.

5. Garanties/limitation de responsabilité

A. Garantie. Les produits sont couverts par les termes de la garantie commerciale de ChargePoint (<https://www.chargepoint.com/legal/support-services>), qui expirera deux (2) ans après la livraison ou trente (30) mois après l'achat (selon la première éventualité). Toutes les garanties applicables en ce qui concerne les Produits sont énoncées dans la Garantie commerciale de ChargePoint, et sont par la présente incorporées dans les présentes Conditions.

B. Maintenance post-garantie. La Société reconnaît et accepte que pour obtenir des services liés à la garantie et/ou d'autres services de maintenance pour le Matériel ChargePoint après l'expiration de la couverture liée à la garantie pour le Matériel ChargePoint acheté, la Société doit acheter des garanties étendues et/ou des accords de maintenance 180 jours avant l'expiration de la garantie initiale, soit directement auprès de ChargePoint, soit auprès d'un revendeur ou d'un distributeur autorisé de ChargePoint. Si la garantie initiale a expiré depuis plus de 180 jours, l'entreprise devra contacter ChargePoint pour connaître les conditions d'éligibilité à l'achat de garanties étendues et/ou d'accords de maintenance pour le matériel ChargePoint.

C. Exclusion de garantie. À l'exception de ce qui est expressément prévu dans la présente Section 5, ni ChargePoint ni aucun de ses fournisseurs n'offre de garantie concernant la performance des Produits, qu'elle soit expresse, implicite, statutaire ou autre. ChargePoint décline expressément toute autre garantie, y compris, mais sans s'y limiter, les garanties implicites de non-violation des droits des tiers par les Produits, la qualité marchande et l'adéquation à un usage particulier. ChargePoint ne garantit pas un fonctionnement ininterrompu ou sans erreur des Produits.

D. Limitation de la responsabilité

i. Nonobstant toute disposition contraire contenue dans les présentes conditions, à l'exception des obligations d'indemnisation d'une partie en vertu des présentes, ChargePoint ne sera en aucun cas responsable envers l'Acheteur de tout dommage indirect, accessoire, spécial, consécutif ou punitif découlant des présentes conditions ou des transactions envisagées en vertu des présentes, qu'il s'agisse d'une rupture de contrat, d'un délit civil (y compris la négligence) ou autre, et que cette partie ou ses agents aient été ou non informés de la possibilité de tels dommages, sauf en cas d'intention ou d'insouciance délibérée.

ii. Le seul recours de l'Acheteur pour toute violation par ChargePoint de ses obligations ou garanties en vertu de ces termes sera limité, à la discrétion de ChargePoint, à la réparation ou au remplacement des Produits auxquels une telle violation est applicable ou au remboursement par ChargePoint de tout ou partie du prix d'achat des Produits non conformes.

E. Exclusions de la garantie. La garantie énoncée dans les présentes conditions est soumise à certaines exclusions, comme indiqué plus en détail sur le site ChargePoint Commercial Warranty. L'acheteur a été informé et comprend que, si une telle exclusion devient applicable, toutes les déclarations et garanties contenues dans les présentes conditions deviennent immédiatement nulles et non avenues.

F. Remèdes exclusifs. Les recours contenus dans la Section 5 sont les seuls et exclusifs recours de l'entreprise et remplacent tous les autres droits ou recours que l'entreprise peut avoir contre ChargePoint en ce qui concerne la non-conformité des Produits.

6. Propriété intellectuelle

A. Restrictions d'utilisation L'acheteur ne doit pas : (i) créer des œuvres dérivées basées sur les produits, (ii) copier, encadrer ou refléter toute partie ou tout contenu des produits, (iii) faire de l'ingénierie inverse sur tout produit, ou (iv) accéder aux produits dans un but inapproprié quel qu'il soit, y compris, sans s'y limiter, afin de (A) construire un produit ou un service concurrent, ou (B) copier toute caractéristique, fonction, interface, graphique ou « look and feel » des produits.

B. Propriété de la propriété intellectuelle Tous les droits, titres et intérêts relatifs à la propriété intellectuelle liée de quelque manière que ce soit aux Produits sont et resteront la propriété exclusive de ChargePoint et de ses concédants de licence. À ces fins, le terme "propriété intellectuelle" désigne les brevets, les demandes de brevet, les droits de brevet, les droits d'auteur, les droits moraux, les algorithmes, les dispositifs, les interfaces de programmation d'applications, les bases de données, les collections de données, les diagrammes, les inventions, les méthodes et les procédés (brevetables ou non), le savoir-faire, les secrets commerciaux, les marques de fabrique, les marques de service et autres identifiants de marque, les configurations et les architectures de réseau, les informations exclusives, les protocoles, les schémas, spécifications, logiciels (sous quelque forme que ce soit, y compris le code source et le code exécutable), techniques, interfaces, URL, sites web, œuvres d'auteur et toutes autres formes de technologie, dans chaque cas, qu'ils soient ou non enregistrés auprès d'une entité gouvernementale ou matérialisés sous une forme tangible, ainsi que tous les droits et formes de protection de nature similaire à l'un quelconque des éléments précités ou ayant un effet équivalent partout dans le monde, d'une manière ou d'une autre, survenant avant ou pendant la durée des présentes conditions.

7. Général

A. Force Majeure. À l'exception de toute obligation de paiement liée aux produits expédiés à l'acheteur en vertu d'une commande, aucune des parties n'est responsable en vertu des présentes en raison d'un manquement ou d'un retard dans l'exécution de ses obligations au titre des présentes pour cause de grève, d'épidémie, de pénurie, d'émeute, d'insurrection, d'incendie, d'inondation, de tempête, d'explosion, de catastrophe naturelle, de guerre, d'action gouvernementale, de conditions de travail, de tremblement de terre ou de toute autre cause échappant au contrôle raisonnable de la partie concernée.

B. Renonciation. Le fait que l'une des parties n'exige pas l'exécution par l'autre partie d'une disposition des présentes n'affecte pas le droit de cette partie d'exiger cette exécution à tout moment par la suite, et la renonciation par l'une des parties à une violation d'une disposition des présentes ne doit pas être considérée comme une renonciation à la disposition elle-même.

C. Divisibilité. Si une disposition des présentes conditions est inapplicable ou invalide en vertu d'une loi applicable ou est jugée telle par une décision de justice applicable, cette inapplicabilité ou invalidité ne rend pas les présentes conditions inapplicables ou invalides dans leur ensemble et, dans ce cas, cette disposition est modifiée et interprétée de manière à atteindre au mieux les objectifs de ces dispositions dans les limites de la loi applicable ou des décisions de justice applicables.

D. Affectation. Les droits et les responsabilités des parties aux présentes tieront et s'appliqueront au bénéfice de leurs successeurs, exécuteurs ou administrateurs, à condition, toutefois, que ni ChargePoint ni l'Acheteur ne puisse céder ou déléguer ces Conditions ou l'une quelconque de ses licences, droits ou devoirs en vertu de ces Conditions, que ce soit par application de la loi ou autrement, sans le consentement écrit préalable de l'autre partie, à sa discrétion raisonnable ; à condition, toutefois, que l'Acheteur et ChargePoint aient chacun le droit de céder ces Conditions à une société affiliée ou à son successeur en intérêts par le biais d'une fusion, de l'acquisition de la quasi-totalité des actifs du cédant ou de tout autre événement similaire (collectivement, " Transactions d'acquisition ") ; et à condition, en outre, que nonobstant toute Transaction d'acquisition, l'Acheteur ne cède pas ces Conditions à un concurrent de ChargePoint sans le consentement écrit préalable de ChargePoint, à sa seule discrétion. Toute tentative de cession en violation de cette disposition est nulle.

E. Avis. Toute notification, requête, demande ou autre communication requise ou autorisée par les termes des présentes et devant être adressée par une partie à l'autre doit être communiquée par écrit, par courrier électronique avec accusé de réception, par courrier certifié ou recommandé, avec accusé de réception, ou par service de messagerie adressé à l'autre partie, ou délivrée au bureau ou à l'adresse électronique que l'une ou l'autre des parties peut communiquer de temps à autre.

F. Entité ChargePoint, droit applicable et tribunaux. L'entité ChargePoint qui conclut une commande, les lois qui s'appliqueront à tout litige ou procès découlant de ou en rapport avec les présentes Conditions (à l'exclusion des dispositions de la Convention des Nations Unies sur les contrats de vente internationale de marchandises et de tout conflit de dispositions légales qui nécessiterait l'application d'un autre choix de loi), et les tribunaux qui auront compétence sur un tel litige ou procès, dépendent de l'endroit où l'Acheteur est domicilié et sont décrits ci-dessous :

Si l'acheteur est domicilié en :	L'entité ChargePoint qui conclut cet accord est/sont :	Les lois applicables sont les suivantes	Les tribunaux ayant une compétence exclusive sont :
----------------------------------	--	---	---

Tout pays d'Europe autre que la France, l'Allemagne, l'Italie, l'Espagne ou le Royaume-Uni.	ChargePoint Network Netherlands B.V. avec le numéro de registre du commerce 66828147 et des bureaux à Hoogoorddreef 56E, 1101 BE, Amsterdam, Pays-Bas, numéro de TVA NL856714392B01.	Les Pays-Bas	Amsterdam, Pays-Bas
France	ChargePoint Network (France) SAS avec le numéro de registre du commerce 843873464 (RCS PARIS), et les bureaux au 12 Place Dauphine 75001 Paris, France, numéro de TVA FR41843873464.	France	Paris, France
Allemagne	ChargePoint Germany GmbH avec le numéro de registre du commerce HRB 265326 (Amtsgericht München), et des bureaux à Atelierstr. 12, 81671 München	Allemagne	Munich, Allemagne
Italie	ChargePoint Italy S.r.l, Largo avec des bureaux à Guido Donegani 2, 20121, Milano, Italie, numéro de TVA 12462570966	Italie	Milano, Italie
Espagne	ChargePoint Spain, S.L., dont les bureaux sont situés à C/Juan de Mena 10, Madrid 28014, Espagne.	Espagne	Madrid, Espagne
Royaume-Uni	ChargePoint Network (UK) Ltd, immatriculé au registre du commerce sous le numéro 10789164 et dont les bureaux se trouvent à 2 Waterside Drive, RG7 4SW, Reading, Royaume-Uni.	Angleterre	Londres, Royaume-Uni

i. Dans la mesure où les lois du Royaume-Uni s'appliquent conformément à la section 7. F. ci-dessus, section 5. D. est remplacé par :

a. (i) Nonobstant toute disposition contraire contenue dans ces conditions, à l'exception des obligations d'indemnisation d'une partie en vertu des présentes, en aucun cas ChargePoint ne sera responsable envers l'Acheteur de tout dommage indirect, accessoire, spécial, consécutif ou punitif découlant de ces conditions ou des transactions envisagées en vertu des présentes, qu'il s'agisse d'une rupture de contrat, de contrat, de délit (y compris la négligence) ou autre, et que cette partie ou ses agents aient été ou non informés de la possibilité de tels dommages, sauf en cas d'intention ou d'insouciance délibérée, de décès ou de blessure personnelle causée par la négligence de ChargePoint, de fraude ou de déclaration frauduleuse, ou de toute autre responsabilité qui ne peut être limitée ou exclue en vertu de la loi en vigueur..

b. La loi de 1999 sur les contrats (droits des tiers) ne s'applique pas aux présentes conditions ni à aucun accord, arrangement, entente, responsabilité ou obligation découlant des présentes conditions ou s'y rapportant, et aucune disposition des présentes conditions ne confère à un tiers le droit de faire appliquer une quelconque disposition des présentes conditions.

ii. Dans la mesure où les lois allemandes s'appliquent en vertu de la section 7. F. ci-dessus, section 5. D. est remplacé par:

a. ChargePoint sera responsable conformément aux dispositions légales applicables (que ce soit dans le cadre d'un contrat, d'un délit ou autre) pour les dommages subis par l'Acheteur qui (i) ont été causés par ChargePoint, ses représentants légaux, ses agents ou auxiliaires ayant agi, ou n'ayant pas agi lorsque ChargePoint avait le devoir d'agir, par négligence grave ou avec une intention délibérée ou malveillante (ii) sont survenus à la suite d'une violation d'une garantie (le terme "garantie" conformément à la signification statutaire applicable) ; (iii) sont le résultat d'un décès ou d'un dommage corporel causé de manière coupable ; et/ou (iv). sont soumis à la responsabilité du fait des produits en vertu de la loi allemande sur la responsabilité du fait des produits.

b. En cas de négligence autre qu'une négligence grave, ChargePoint ne sera responsable que des dommages résultant de la violation d'obligations contractuelles importantes (que ce soit dans le cadre d'un contrat, d'un délit

ou autre). La limitation de responsabilité susmentionnée ne s'applique toutefois pas lorsque les dommages résultent d'un préjudice corporel ou d'un décès causé de manière fautive ou d'une violation d'une garantie. Les "obligations contractuelles essentielles" sont des obligations contractuelles qui, si elles ne sont pas respectées, mettent en péril l'objet et le but du contrat.

- c. En cas de négligence autre que la négligence grave, la responsabilité de ChargePoint sera également limitée aux dommages typiquement prévisibles dans le contexte d'un accord tel que le présent Accord. La limitation de responsabilité susmentionnée ne s'applique toutefois pas lorsque les dommages résultent d'un préjudice corporel ou d'un décès causé par une faute ou d'une violation d'une garantie.
- d. En dehors des cas relevant du point (a) ci-dessus, ChargePoint ne sera pas responsable des dommages indirects, consécutifs ou spéciaux.
- e. En dehors des cas relevant du point (a) ci-dessus, la responsabilité de ChargePoint sera également limitée au montant le plus élevé entre 100 000 euros et le volume d'achat total que l'Acheteur a payé à ChargePoint pour les Systèmes de recharge dans le cadre du présent Accord au cours de la période de 12 mois précédant immédiatement l'incident qui donne lieu à la responsabilité respective en vertu du présent Accord.
- f. Toute responsabilité autre ou supérieure à celle prévue aux points a) à e) ci-dessus est exclue.

H. Intégralité de l'accord. Les présentes conditions et leurs annexes constituent l'intégralité de l'accord entre les parties en ce qui concerne leur objet. Il remplace, et ses termes régissent, toutes les propositions, accords ou autres communications antérieures entre les parties, orales ou écrites, concernant ce sujet. Les présentes conditions ne peuvent être modifiées que par un écrit signé par un représentant autorisé de chaque partie.